

COREPS

Réunion du 29 mars 2021

(visio conférence)

(La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. le Préfet)

M. LE PREFET.- Monsieur le Ministre, je vous propose de commencer notre réunion.

M. MUSELIER.- Comme nous sommes à l'heure, il faut faire en sorte de commencer à l'heure.

M. LE PREFET.- Mesdames et Messieurs, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à ce Comité Régional des Professions du Spectacle que nous avons souhaité réunir avec M. Muselier, Président du Conseil régional. Je vous remercie de votre participation. Nous sommes nombreux, une centaine de participants ont annoncé souhaiter participer et répondre à notre invitation.

Je rappelle brièvement que les COREPS ont été créés il y a déjà quelques années, en 2004, dans le sillage de la crise des intermittents de l'été 2003. Cette instance de dialogue a pour vocation de réunir autour de la DRAC les représentants de la Région en matière de culture et de formation, ainsi que les autres échelons de collectivités, les services déconcentrés de l'État impliqués dans le spectacle vivant, les institutions sociales, les acteurs de la formation, les représentants régionaux, les syndicats et les organisations d'employeurs.

C'est la raison pour laquelle nous avons tenu, compte tenu du fait que, bien sûr, le secteur de la culture fait partie de ceux qui sont singulièrement touchés par la situation sanitaire, pouvoir avoir avec nous, ce soir, cette réunion d'échanges.

La situation que vous vivez est d'autant plus préoccupante, en effet, que le secteur culturel quelles qu'en soient les composantes, qu'il s'agisse du spectacle vivant, de la presse, de l'industrie du film et de l'audiovisuel, du livre, du patrimoine, des arts plastiques, des enseignements artistiques et culturels est sans doute l'un des secteurs majeurs de notre économie et de l'économie de notre région, qui comptait 11.000 entreprises culturelles en 2019, réalisant un chiffre d'affaires cumulé de l'ordre de 2,3 milliards d'euros.

Depuis l'année dernière, le confinement a imposé un arrêt total de la quasi-totalité des activités, et à l'exception de quelques rares activités qui ont pu continuer, je pense en particulier aux tournages ou bien aux interventions devant les établissements

scolaires ou encore à quelques résidences où des répétitions ont pu continuer, les activités ont dû être mises en suspens dans l'ensemble de la région.

Pour ma part, j'ai eu l'occasion de rencontrer le 9 février les acteurs de la culture représentés par le Syndeac, le Synavi, le Profedim et la CGT spectacle. J'ai poursuivi ces contacts le 11 mars dernier, à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie avec une délégation de l'UNES 13 comprenant le Prodis, le syndicat des théâtres privés en réunion, le SNES spectacle, l'Association des théâtres des quartiers marseillais, l'Union danse syndicat, l'Union des cinémas du Sud ou le syndicat d'activités événementielles et celui des cabarets. Tous ont souhaité que puissent se poursuivre ces échanges, ces contacts.

Lors de ces deux réunions, le principe de la mise en place du COREPS en région PACA est apparu comme une réponse à un besoin d'échange et de dialogue entre l'État, les collectivités et tous les acteurs du secteur, échanges devant porter à la fois sur la gestion de la crise actuelle, mais surtout, nous l'espérons tous, sur la sortie de la crise et la reprise d'activité dans un secteur qui est bien évidemment extrêmement sensible.

Je voudrais donc, Mesdames et Messieurs, vous remercier, remercier tout particulièrement le Président Renaud Muselier, de s'être engagé aussi rapidement dans cette démarche pour essayer ensemble de trouver des réponses à cette crise sanitaire, écologique et sectorielle.

Je ne serai pas plus long dans mes propos liminaires. Je vous propose, Monsieur le Président du Conseil régional, de prendre la parole, et puis, si vous le voulez bien, je passerai ensuite le micro à Mme Lefevre, directrice régionale des affaires culturelles, pour pouvoir dérouler la présentation qui a été prévue pour ce COREPS.

Monsieur le Ministre, je vous passe la parole.

M. MUSELIER.- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, merci de cette organisation, et je salue tous ceux qui sont ici dans le cadre de ce COREPS, indispensable pour essayer d'y voir plus clair dans ce qui va arriver devant nous.

Je souhaite la bienvenue à Mme Lefevre. Elle arrive dans une situation où nous comptons sur elle pour piloter la réorganisation de cette période estivale qui est essentielle pour nous tous, et vous pourrez compter sur le soutien de la Région pour essayer de faire des propositions et trouver des solutions.

Nous sommes confrontés à plusieurs problèmes. L'année 2020 est derrière, la Région était au contact, on a tous souffert, on était en difficulté, mais on a essayé de faire au mieux. On pourra revenir sur des chiffres et des modalités financières, mais il faut regarder devant.

Pour notre part, nous avons une position très proactive, mais j'aurai peut-être l'occasion d'en reparler après, pour faire le bilan de ce que l'on a fait ou de ce que l'on veut faire. Là, il faut savoir si on peut ouvrir. J'avais beaucoup d'espoir pour cette période et je suis globalement très inquiet de nouveau. Bien sûr, on voit les artistes se mobiliser, prendre des scènes et manifester, près de 120 établissements culturels sont aujourd'hui occupés en France et un certain nombre dans notre région. Mais au-delà de cela, qui montre bien un ras-le-bol, une inquiétude, une angoisse –il n'y a pas de

mots suffisamment forts pour définir ce sentiment- le problème qui se pose est de savoir ce que nous avons devant nous pour la période estivale.

Là, on se retrouve dans une situation, Monsieur le Préfet, Madame Lefevre, chers tous, qui pose un vrai problème. Cet après-midi, le Conseil scientifique va remettre un rapport au Président de la République. Je ne suis pas un devin, mais j'ai toujours les mêmes critères qui donnent l'état des lieux de la crise sanitaire, critères que je rappelle depuis le mois de novembre et qui finissent peut-être petit à petit à être ceux qui sont retenus dans cette crise sanitaire. Premièrement, c'est le taux d'incidence. Au-dessus de 150, il y a danger. Aujourd'hui, au national, on a pris plus de 100 points dans la semaine et on est passé à 362 et à 400 dans la région. Concernant le taux de positivité, au-dessus de 10, il y a danger. Pour mémoire, en novembre, on était à 19. Aujourd'hui, sur la région, on est à 9. Au niveau national, on est à 11.

Le dernier volet, c'est le taux d'hospitalisation patients Covid. Ce sont pour moi les trois critères à peu près cohérents. Au-dessus de 80 %, il y a danger, et on voit bien que les 100 % sont dépassés en Ile-de-France. Dans la région, nous sommes à 105 %. Dans les Bouches-du-Rhône nous sommes à 91 %, 137 % dans les Alpes-Maritimes, et 110 % dans le Vaucluse.

Si l'on rajoute à cela les eaux usées -c'est la cartographie que j'ai fait faire sur la base du travail des marins-pompiers- à Avignon, Nice, le département des Alpes-Maritimes, la métropole, Toulon, Gap, Briançon et la métropole de Marseille, nous sommes tous en orange et rouge, et les eaux usées nous donnent une perspective à cinq jours.

Aujourd'hui, il suffit de regarder la télévision, comme BFM TV qui en permanence nous dit toute la journée que c'est un désastre. Il y a une prise de conscience, en tout cas médiatique, avec une intervention du monde médical parisien qui est submergé. Le Président de la République va s'exprimer demain ou après-demain (il ne le fera pas le 1^{er} avril), et ils vont nous reconfiner ! Quel niveau de confinement ? Je n'en sais rien. Vous allez me dire que le seul moyen de s'en sortir, ce sont les vaccins. Oui, on a mis en place avec l'ARS le maximum de vaccinodromes, en fonction du nombre de doses que nous avons sur l'ensemble de la région, mais on se retrouve devant cette situation.

Je pars du principe que l'on va rouvrir. J'ai pris des positions très fermes, il faut arriver à trouver des solutions, notamment à l'extérieur. Les Chorégies d'Orange dépendent de moi, je mettrai en place un protocole sanitaire. L'ouverture à l'extérieur est à mon avis faisable avec les autotests salivaires, des tests de contrôle, mais on n'a pas cela. Pour l'ensemble de la profession qui nous concerne aujourd'hui, je suis quand même très inquiet pour la saison d'été, compte tenu du contexte sanitaire français et de ce que l'on a aujourd'hui dans la région.

Maintenant que j'ai dit cela, comment peut-on faire pour se donner les moyens, sachant que l'on va avoir des difficultés de décisions nationales qui vont nous impacter pour un mois ou deux ? Cela nous amène à fin avril/mi-mai. Comment peut-on faire pour que fin mai ou en juin on puisse vivre ?

C'est très dynamique, ma démarche n'est pas du tout négative, je suis assez objectif quand je dis cela sur des données sanitaires imparables. Elles ne sont ni excessives ni changées, je le dis depuis le mois de novembre. Une décision politique va être prise,

mais cela m'étonnerait que le Conseil scientifique qui ne pense plus qu'à nous enfermer, nous donne la possibilité d'être libérés avec les chiffres que l'on a. Quid de ce qui va se passer entre aujourd'hui et mi-mai, et que fait-on pour mi-mai et pour tout l'été ?

J'ai posé les choses de façon claire, peut-être un peu trop claires, Monsieur le Préfet, mais on est face à ce problème. Merci de votre écoute.

M. LE PREFET.- Merci, Monsieur le Ministre. Soyons lucides, c'est vrai que la situation s'est fortement dégradée depuis la semaine dernière. Vous avez rappelé les chiffres des Bouches-du-Rhône tout à l'heure, malheureusement ils ne sont pas bons, ils se dégradent, et c'est vrai que malgré l'augmentation du nombre de doses disponibles, malgré l'ouverture d'un plus grand nombre de centres, malgré l'accélération de la procédure de vaccination, on peut craindre que demain il puisse y avoir des décisions plus difficiles en ce qui concerne un confinement, ou en tout cas, des mesures plus strictes encore, visant à empêcher la circulation accélérée du virus.

Pour autant, je crois que notre perspective, c'est la fin du printemps, c'est l'été, le retour des festivals, le retour d'une activité culturelle qui permette de nous retrouver dans une vie la plus proche de la normale possible, et pour cela nous devons obtenir qu'à nouveau les chiffres du taux d'incidence de la contamination s'infléchissent. C'est la raison pour laquelle nous sommes attentifs au respect de l'ensemble des dispositifs, notamment des mesures barrières, pour pouvoir permettre d'éviter que des mesures plus strictes ne soient nécessaires.

Cette exigence de devoir préparer le jour d'après, le redémarrage le plus rapide possible des activités culturelles, nous permet de pouvoir nous tourner vers l'avenir et d'essayer d'être optimiste sur les mois à venir. C'est en tout cas comme cela que je veux concevoir, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, la période qu'il nous faut préparer ensemble.

Je vous propose, si êtes vous en êtes d'accord, de passer la parole à Mme Lefevre, directrice régionale des affaires culturelles pour poser les éléments de notre échange.

Mme LEFEUVRE.- Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, je voudrais saluer la réactivité de chacun d'entre vous et remercier les services du Conseil régional et ceux d'Arsud pour cette prise en compte collective de la demande d'une réunion d'un comité qui nous permettra de réfléchir ensemble à la reprise et à la gestion de la crise que vous avez appelée de vos vœux lors des réunions avec Monsieur le Préfet, comme l'a indiqué Monsieur le Préfet, pour mettre en perspective et montrer que l'État est très lucide sur les difficultés qui sont les nôtres et les vôtres.

Il y a 750 festivals en PACA, 600 lieux de diffusion, nous sommes la deuxième région audiovisuelle, la deuxième région française en termes d'activité des maisons d'édition et évidemment, nous sommes très touchés. J'ai réussi à avoir les chiffres actualisés sur le recours important au chômage partiel qui a totalisé à la fin du mois de décembre 2020, 57 M€ pour 2020, et les chiffres actualisés au niveau national sur l'impact sur les professions du spectacle, montrent que 73 % des professionnels du spectacle vivant déclarent avoir effectué moins de 300 heures de travail depuis le 1er janvier 2020, et 61% des structures ont une baisse de leur activité et de leurs recettes. 73 % de ces structures ont connu une baisse de leurs effectifs intermittents ; 68 % des

personnels interrogés sont à la recherche d'un emploi. Cela vous montre que nous sommes conscients de l'urgence avec laquelle nous devons agir.

Pourtant, on ne peut pas dire que le monde de la culture ne soit pas mobilisé depuis douze mois. Les collectivités territoriales régions, conseils départementaux, métropole, agglomérations, communes se sont unis dans les efforts pour profiter notamment de l'été dernier et de l'embellie jusqu'au mois de novembre. Les opérateurs sont intervenus de façon multiple, que ce soit Pôle Emploi, le Centre national de la musique, le CNC, le Centre national du livre, et les organismes paritaires syndicaux et patronaux se sont également penchés sur les questions qui se posent à nous dans un avenir très proche, mais aussi un petit peu plus lointain, en 2021/2022.

Les réponses à la crise sont à géométrie variable. Elles seront de dimensions variables également, avec une dimension individuelle et collective, une dimension sectorielle et générale. Ces réponses seront pluridimensionnelles, et c'est pour cela que l'État sera représenté dans toutes ses composantes, dans son intervention économique, fiscale et sociale. Elles sont également évolutives en fonction de la situation sanitaire et de ses évolutions.

Mais elles sont aussi -une petite nuance d'optimisme, si l'on regarde ce qui s'est passé durant les douze derniers mois- riches et foisonnantes. Il y a eu une multiplicité d'appels à projets, de manifestations d'intérêt, un plan de relance, le fonds de soutien, d'étés culturels et événementiels et c'est une dynamique très importante. Évidemment, elles sont portées par l'État et les collectivités territoriales.

Pourquoi un COREPS ? Pour coordonner les réponses et s'assurer de la diffusion des informations sur les dispositifs en cours. On sait que les professions sont particulièrement vulnérables et que l'information, sa bonne diffusion et la diffusion très importante des voies de recours et des voies de soutien constituent un élément fondamental dans une période de crise. On a des dispositifs sur le chômage partiel, les fonds de solidarité, les délais de paiement pour les cotisations sociales et fiscales.

Pourquoi un COREPS ? Pour suivre l'efficacité et signaler les situations urgentes ou spécifiques. Lors des réunions qu'a mentionnées Monsieur le Préfet, on a vu immédiatement des besoins surgir, comme un accompagnement particulier par la Banque de France, les directions des finances publiques qui sont totalement mobilisées sur les plans de relance et qui, à nos côtés, aident les individus ou les structures en difficulté.

Et puis, troisième point, pour élaborer des dispositifs concertés dans le domaine de l'information, échanger des bonnes pratiques entre les acteurs, mais aussi entre les régions, et diffuser les dispositifs mis en œuvre par les acteurs du territoire, puisque si le foisonnement était en cours l'année dernière, il sera également de mise cette année. Villes, collectivités, agglomérations, départements et bien sûr régions ne manqueront pas d'initiative pour bénéficier d'un contexte sanitaire plus favorable.

Le COREPS est une instance légère qui n'a pas la personnalité morale et qui va s'organiser pour favoriser le dialogue entre les partenaires publics, les représentants des professions, sur les questions professionnelles dans le domaine du spectacle vivant, de l'audiovisuel, et co-construire l'application des dispositifs qui sont mis en place notamment par l'État dès que c'est possible. Cela permettra également une

meilleure connaissance de ces secteurs par les administrations, et des échanges en vue de construire, avec les collectivités territoriales, mais aussi les diffuseurs et les entrepreneurs de spectacle, les représentants des artistes et les techniciens au niveau local, un échange d'informations qui nous permettra d'être plus réactifs et également plus mobilisés à vos côtés et aux côtés des professionnels.

Cela se pose enfin comme une instance de veille sur les pratiques des employeurs et la situation des salariés, qui dans ces situations de crise doivent toujours mobiliser et être source de vigilance.

Ce COREPS couvre l'ensemble des branches professionnelles du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma en région. Ses activités sont exercées à la fois dans le public et dans le privé. Il travaille sur les thématiques de l'emploi, de la formation, des conditions de travail, de la création, de la production, de la diffusion, et également dans le secteur professionnel numérique, il réunit toutes les politiques publiques.

Je remercie encore une fois la Région et son établissement public Arsud, puisque Arsud, pour le compte de l'État et de la Région animera cette instance afin de lui donner d'emblée une qualité professionnelle et une réponse à travers un organisme bien connu des acteurs de la région. Il ne s'agit pas d'ajouter une structure supplémentaire, mais bien d'utiliser une structure qui marche et je remercie Arsud et la Région. Ce sera un appui et un support technique, un chargé de mission dans un premier temps.

On va également produire des ressources en libre accès, un espace dédié sur leur site dans l'immédiat, puis un site internet d'ici à l'automne 2021. On aura des espaces de travail et d'échanges entre les acteurs du secteur qui seront organisés par Arsud et animés avec les différentes ressources mises à disposition par la DRAC et les collectivités. Des réunions plénières, bien sûr, des groupes de travail thématiques, des workshops, des web si la situation sanitaire nous y contraint.

Une réunion plénière dont la périodicité sera adaptée à la sortie de crise, et également des groupes de travail pour pouvoir aborder précisément certains dossiers.

Le COREPS s'adresse aux professionnels du spectacle vivant, comme l'a indiqué le Préfet. Il a pour objectif également d'être un espace de dialogue sur la concertation et l'application au niveau régional, ou l'adaptation au niveau régional, des mesures qui sont décidées au niveau national.

Il s'adresse évidemment aux professionnels. Votre séance de lancement montre l'intérêt et la mobilisation du secteur pour toutes les initiatives que nous allons pouvoir prendre. Cela nous garantit, je pense, un haut niveau de participation. Il s'adresse également aux particuliers, je veux dire aux individus, puisque c'est un domaine où il y a beaucoup d'emplois d'intermittents qui eux-mêmes sont souvent sur les problématiques, soit spécifiques, soit qui sont aujourd'hui réexaminées et qui devront donner lieu à des informations importantes et précises.

Le COREPS est confié à Arsud qui va pouvoir assurer la mise en œuvre des orientations décidées dans le cadre du comité de pilotage. Sur sa mission de communication, Arsud prendra en charge l'organisation et l'animation des différents temps et des travaux en mettant à disposition ses compétences et ses missions. Un représentant d'Arsud participe aux différentes rencontres du COREPS en plénière, en

comité de pilotage et en groupes de travail. Vous savez également qu'Arsud est en contact avec nombre d'acteurs du secteur dans ses missions traditionnelles.

La diffusion des travaux des membres du COREPS s'entend évidemment, puisqu'il s'agit de mettre en place une structure d'échange transparente sur la nécessité d'une diffusion large et que la diffusion et la communication sont un secteur absolument capital pour offrir au secteur et à ses acteurs, des modalités de se réassembler quand on le peut, et d'avoir une visibilité au fur à mesure de l'évolution de la situation sanitaire. Les modalités de diffusion seront précisées dans le cours des jours et des semaines à venir.

Vous trouverez en annexe –ce PowerPoint va vous être envoyé- toutes les dimensions du COREPS sur son fonctionnement, sur ses membres, c'est-à-dire les collectivités territoriales et les pouvoirs publics, les syndicats de salariés représentatifs et les organisations d'employeurs.

L'État et les collectivités territoriales sont membres, les représentants de la DRAC et de la DIRECCTE et j'insiste sur la mobilisation de nos collègues des autres directions sous l'autorité du Préfet à nos côtés, et sur l'importance de ces participations de spécialistes et d'experts sur des sujets plus économiques, fiscaux ou sociaux qui est d'une grande aide et qui nous garantira d'être opérationnel et de répondre à vos différentes questions.

La Région, bien sûr, est notre premier partenaire, à la fois à travers Arsud, mais également à travers sa direction de la culture. Les départements sont évidemment les acteurs en matière de culture, avec les métropoles, communautés de communes et d'agglomération ayant opté pour la compétence culture.

Les organisations syndicales de salariés, bien entendu, oeuvrant dans le champ du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, seront également représentées au COREPS et pourront participer aux travaux.

Les organisations professionnelles d'employeurs sont également très mobilisées, comme l'a rappelé Monsieur le Préfet, puisqu'on les a déjà rencontrées depuis quelques semaines à deux reprises. Ces organisations d'employeurs -public ou privé- participeront au COREPS.

Et évidemment, les organismes sociaux et les sociétés civiles qui, dans le domaine de la culture sont également très nombreux et doivent gérer les fonds de soutien, puisque la **SACD, la SATEN**, mais aussi beaucoup d'autres se voient confier des missions de répartition des aides et des fonds que l'Etat a débloqués dans le cadre du plan de relance.

Les instances : il y a aura un comité de pilotage que l'on va faire rapidement pour pouvoir déterminer le calendrier et les thématiques qui seront abordées dans le cadre de cette instance ; et enfin, des groupes de travail et une assemblée plénière. Nous nous réunirons une première fois très rapidement et une deuxième fois à la fin de l'année pour pouvoir exposer et faire un bilan des travaux de l'année passée.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, voilà ce que je souhaitais vous dire. Je vous remercie encore une fois pour la mobilisation de chacun d'entre vous et des organisations représentatives.

M. LE PREFET.- Merci, Madame la Directrice. Peut-être faut-il rappeler très rapidement, au-delà de cette présentation qui permet d'avoir le cadre de nos échanges extérieurs, les moyens qui ont pu être mobilisés par l'État et par les collectivités. À moins que vous ne souhaitiez d'emblée prendre la parole pour vous exprimer sur vos attentes par rapport à ce dispositif ?

M. SALAZAR-MARTIN.- Monsieur le Préfet, Madame la directrice, Monsieur le Président, cher Renaud, je partage tout à fait ce que vient de dire Renaud Muselier. On est très inquiet de la situation. Les collectivités s'interrogent pour savoir ce qu'il est bon de faire. Je voudrais saluer cette première rencontre du COREPS, parce que cela fait longtemps qu'on la demande. C'est vrai que toutes les régions ne se sont pas dotées du COREPS, mais c'est une instance essentielle pour établir un bon dialogue entre les collectivités et l'Etat, les organisations syndicales, patronales et les organisations professionnelles.

C'est une bonne chose et on ne va pas faire la moue. Cette institution se réunit aujourd'hui dans un moment de crise. Je crois que l'on en a vraiment besoin.

J'en profite pour redire aussi l'intérêt qu'on porte au Conseil local des collectivités pour la culture. Monsieur le Président de Région a réuni le premier en décembre. Je pense que ce sont avec le COREPS les deux instances de concertation et d'action en Région Sud.

La situation est exceptionnelle dans notre Région Sud, c'est la région des festivals, mais la terre des festivals est fortement ébranlée. Ce ne sont pas simplement les festivals labellisés par l'État, ce sont tous les festivals, toutes les rencontres, toute cette énergie qui, aujourd'hui sont sous le couperet des conditions sanitaires.

J'en profite pour dire que nous avons demandé au niveau national, avec les régions de France, avec l'AMF, etc., la réouverture de certains lieux, des musées, etc., mais aujourd'hui, on a l'impression d'être victime d'un deuxième couperet, c'est-à-dire que l'on aurait pu rouvrir quand la période était assez favorable, mais aujourd'hui, la situation décrite tout à l'heure par Renaud Muselier conforte certains à dire qu'il faut plutôt aller vers des mesures plus coercitives. Ce n'est pas ce que nous pensons. Je pense que l'on a vraiment besoin aujourd'hui de trouver des solutions, de faire en sorte de répondre à l'interrogation et aux difficultés qui s'expriment partout dans la profession. On sait qu'il y a un sujet aussi sur le régime d'assurance chômage. On est au centre du dispositif de lien avec les intermittents, les techniciens, les compagnies dans les territoires. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, on était là pour les soutenir dans cette période-là, et aujourd'hui, il faut vraiment agir, on a besoin de mettre en place un protocole peut-être particulier ici en Région Sud, en se servant de toutes ces ressources.

On a vraiment beaucoup de ressources, que ce soit Arsud ou les collectivités. En tout cas, nous sommes prêts à travailler de concert, à mettre en place dès à présent un outil, peut-être à travers le conseil local des collectivités, peut-être faut-il inventer autre chose, un dispositif encore plus souple qui nous permette d'agir tous ensemble, et de soutenir. On avait fait un certain nombre de propositions sur les problématiques de résidence, sur l'accompagnement à la diffusion. Aujourd'hui, on est en train de réfléchir au niveau national, puisque le pacte que nous avait présenté l'Etat -le pacte des festivals- n'a eu l'agrément d'aucune des grandes organisations de collectivités, je parle sous le contrôle de Renaud pour l'AMF, puisque personne n'a voulu signer, je

pense que l'on a besoin d'autre chose. On a besoin de construire ensemble quelque chose que nous construisions, nous, et peut-être que cette Région Sud a la capacité de le faire, parce qu'elle a montré son dynamisme tout au long de cette période d'un an qui vient de s'écouler. Aujourd'hui, on est au pied du mur. Cette terre de festivals a avec toutes ses ressources la possibilité de rebondir.

En tout cas, nous y sommes prêts et c'est ce que l'on portera jeudi devant le ministère, puisqu'une délégation est reçue. Je pense que la Région Sud, en tant que terre avant-gardiste peut aussi construire un protocole. Renaud parlait tout à l'heure d'un protocole pour les festivals. Peut-être peut-on aller plus loin, pourquoi pas un protocole spécifique pour la région –on ne va pas demander tout de suite notre autonomie -mais on a vraiment de la matière, avec des équipes artistiques, des professionnels, des collectivités, Monsieur le Préfet, pour avancer. En tout cas, nous nous y sommes favorables.

M. LE PREFET.- Merci de votre intervention. Il est évident que ces protocoles auront toute leur valeur dès que nous pourrons recommencer une activité avec la baisse des indicateurs sanitaires. C'est ce que je souhaite. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme LOUDES.- Excusez-moi, nous sommes plusieurs, en particulier des professionnels ou des élus à ne pas pouvoir nous connecter depuis une demi-heure. Je viens de voir que c'est possible par téléphone, mais est-il possible de nous connecter ?

M. LE PREFET.- D'après ce que je crois comprendre, des codes ont circulé. Il y a plus de 200 participants et je crains malheureusement que nous ayons atteint la limite de ce que nous autorise l'opérateur de télécommunications.

Mme LOUDES.- Y compris les élus, d'accord. Nous signalons aux élus qui toquent à la porte depuis tout à l'heure que ce sera une prochaine fois.

M. LE PREFET.- Je suis désolé, mais je crois qu'il était initialement prévu plutôt 130 participants.

Mme LOUDES.- Oui, nous étions sur cette liste. On était là à 17 heures. Des gens n'arrivent pas à y rentrer.

M. LE PREFET.- Un grand nombre de personnes se sont raccordées à la conférence, j'en suis désolé, mais je crois que c'est la limite technique de l'opérateur.

Mme LOUDES.- Je crois qu'aucun syndicat représentatif professionnel n'a réussi à se connecter. Nous quittons la conférence.

M. LE PREFET.- Vous pouvez être leur porte-parole, Madame.

Mme LOUDES.- Non, ce n'est pas possible, au téléphone on n'y arrive pas. Pierre Sauvageot vient de me le dire, on abandonne.

Mme JOISSAINS.- Agnès, je te demanderai de faire l'effort de rester encore quelques minutes, parce que je pense que ce COREPS est très important.

Mme LOUDES.- Non, on est épuisé, cela fait une demi-heure que l'on appelle Mme (?) cela ne répond pas, on fait des mails, ce n'est pas possible ! On est épuisé, on a passé la journée en Zoom, on s'est tous déplacés et depuis une demi-heure on envoie des textos et des mails en disant "nous n'arrivons pas à nous connecter", et personne ne nous a contactés. J'ai tous les appels de tous les côtés de tout le monde, ce n'est pas possible. Merci, au-revoir.

Mme JOISSAINS.- Monsieur le Préfet, aura-t-on la possibilité d'avoir un compte rendu de cette réunion ?

M. LE PREFET.- Bien sûr. Nous vous joindrons les documents que nous avons projetés tout à l'heure, et bien évidemment le contenu de nos échanges fera l'objet d'un relevé de décisions et d'un relevé de ces discussions.

Mme JOISSAINS.- Merci de me donner la parole. Tout d'abord, bonjour à vous, bonjour à Renaud. Je suis très heureuse à la suite de ce que vient de dire Florian Salazar, de la constitution de ce COREPS, de sa réunion ce jour, parce qu'effectivement tout le monde culturel souffre énormément, et je souhaitais vous demander s'il était possible, au nom des collectivités territoriales qui étaient citées tout à l'heure, de rajouter les communes, parce qu'elles souffrent terriblement aussi, tant au niveau culturel qu'au niveau touristique. Il me semble très important que nous puissions aussi avoir la parole, pour ceux qui le souhaitent –et je suis de ceux-là- durant cette réunion.

M. LE PREFET.- Bien sûr. Les communes sont évidemment les bienvenues pour s'exprimer. Peut-être souhaitez-vous à ce titre rappeler quelles sont vos attentes en la matière ?

Mme JOISSAINS.- Nos attentes sont celles de trouver des protocoles permettant certaines ouvertures. Il nous paraît important de continuer à dynamiser le monde de la culture, qu'il s'agisse des festivals labellisés, nous avons notamment le Festival de Pâques, qui a débuté à Aix-en-Provence samedi soir de manière numérique, mais nous avons aussi bien d'autres festivals et d'autres manifestations qui devraient se profiler dans les semaines à venir et qui ne pourront malheureusement pas avoir lieu.

Je pense que ce contact doit permettre aussi de réfléchir à une troisième voie, et aussi peut-être à des protocoles sanitaires adaptés pour ceux qui pourraient se tenir. Il me semble qu'il est important que nous puissions réfléchir ensemble à l'ensemble de ces processus. Et je vous remercie encore, avec Renaud Muselier, de nous avoir réunis ce jour.

M. LE PREFET.- Merci, Madame le maire adjoint. Je voudrais rappeler, s'agissant des protocoles, que nous sommes naturellement tributaires de l'évolution défavorable de la situation sanitaire depuis quelques jours. Jusqu'à il y a quinze jours ou trois semaines, nous étions sur une évolution qui était plutôt positive, une lente décline qui nous permettait de penser que le département des Bouches-du-Rhône et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur seraient dans une situation qui nous permettrait d'autoriser les réouvertures de musées, de salles de cinéma, de salles de concert, d'activités culturelles compatibles avec la mise en œuvre de ce protocole.

Par ailleurs, des expérimentations avaient été annoncées par la ministre de la Culture. Mais il est vrai que la dégradation rapide de la situation depuis quelques jours nous interdit dans l'immédiat de mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositifs.

Pour ma part, je veux rester optimiste. Je le rappelle, nous avons une évolution, certes, qui s'est dégradée, mais pour autant, nous avons aussi la perspective de l'arrivée d'un volume significatif de doses pour permettre les vaccins. Nous aurons près de 10 millions de doses qui vont être disponibles d'ici au début du mois de mai et nous voyons bien que l'équilibre va se modifier pour pouvoir revenir à une situation la plus proche possible de la normale. Je n'avance pas de date, bien sûr, mais cette campagne de vaccination doit nous permettre d'être optimistes pour les semaines à venir et c'est dans cette perspective que nous devons travailler avec la volonté d'expérimenter et de mettre en œuvre ensuite ces protocoles sanitaires, pour permettre l'accueil des artistes, pour permettre d'assister les organisateurs de manifestations culturelles. C'est tout l'enjeu de ce COREPS de pouvoir donner cette visibilité et ces perspectives, et c'est aussi le sens des groupes de travail que la DRAC vous proposera d'animer avec vous pour permettre de se préparer à ces échéances.

Mme JOISSAINS.- Monsieur le Préfet, je ne sais pas du tout si l'idée est pertinente, mais je pense aussi qu'on est là pour phosphorer, avoir des idées et les exposer. Je m'interroge à l'instant sur la question de savoir s'il n'était pas possible de mettre sur internet une chaîne culturelle qui soit celle de la Région –mon cher Renaud- qui permette de diffuser des festivals, des concerts, des pièces qui ne sont pas en présentiel ?

M. LE PREFET.- Je ne sais pas si le Président du Conseil régional souhaite répondre à cette proposition ?

M. MUSELIER.- Je suis ouvert aux propositions. Je vais laisser parler tous ceux qui s'expriment parce que c'est très important pour leur situation personnelle, leurs entreprises artistiques et leurs équipes. C'est dommage que sur le plan technique, tout le monde ne puisse pas y participer, c'est important d'écouter. Je suis pour mettre en place la réouverture partout, tout le temps, avec le maximum de protocoles sanitaires stricts, notamment pour les espaces ouverts, et je ferai des propositions à M. le Préfet et à l'ARS en ce sens pour essayer d'ouvrir au plus tôt, je commencerai par les Chorégies d'Orange et tout ce qui est en extérieur de la même manière.

M. LE PREFET.- Merci, Monsieur le Ministre. Y a-t-il d'autres suggestions ?

M. VIENNE.- Je veux bien rebondir sur la proposition de M. le Président de Région pour le festival d'Aix en Provence, et attirer l'attention sur un enjeu qui concerne en particulier les lieux extérieurs qui, pour le festival d'Aix est le Théâtre de l'Archevêché. Je voulais signaler à votre attention le fait qu'un groupe de travail au sein du syndicat Force musicale travaille sur un protocole spécifique pour les lieux extérieurs pour que l'on puisse jouer dans l'idéal, sans limitation de jauge. Pour nous, il y a un enjeu de billetterie considérable. Je sais que c'est peut être optimiste, mais peut-être pourrait-on à partir d'un protocole que nous allons élaborer de manière spécifique pour le plein air, considérer une autorisation de jouer sur les jauges pleines, je parle de Bordeaux, d'Avignon, Aix-en-Provence, mais également d'autres lieux en France. On va travailler sur le plan national pour ce protocole et je voulais attirer votre attention spécifique sur cette question.

M. LE PREFET.- Je pense que c'est une proposition qui peut être remontée au niveau national. Il m'est difficile de donner une réponse aujourd'hui, mais l'organisation des manifestations et des spectacles en plein air requiert une réponse différente des dispositions prises dans les salles totalement fermées.

M. VIENNE.- J'ai omis de préciser une chose, on va évidemment s'appuyer sur des données scientifiques sur le plein air, mais on a bien conscience qu'il faut traiter la question des flux, et quand je parle des flux, ce sont les flux à l'arrivée dans les salles de spectacle pour l'entrée et la sortie. On a bien en tête qu'indépendamment de la question d'avoir des gens dehors, assis, sans risques sanitaires, on va de manière spécifique travailler ces flux pour rassurer et donner toutes les garanties possibles en termes de sécurité sanitaire.

M. GAGNON.- Monsieur le Préfet, je vous redemande, comme je vous l'ai déjà demandé de façon récurrente, quelle est la position de l'État sur la CFE, sur les cotisations fiscales sur les entreprises privées de spectacles ?

Ensuite, quelle est la position dans le cadre du plan de relance de l'État concernant les fondations privées ? Je pense par exemple à la Fondation Vasarely. Aujourd'hui, en l'état actuel des choses elle ne peut pas bénéficier d'aides substantielles par rapport aux demandes qu'elle a faites. Apparemment, il y a eu une fin de non-recevoir.

Mme LEFEUVRE.- Sur les fondations privées, nous avons débloqué une aide d'urgence qui était destinée à une action particulière pour éventuellement améliorer la trésorerie de la Fondation Vasarely, et je sais que le sous-préfet d'Aix est aujourd'hui très impliqué dans un diagnostic précis qui fait appel à toutes les ressources de l'État, pour mesurer très précisément l'ampleur du besoin de trésorerie de la Fondation Vasarely, qui aujourd'hui n'est pas une chose totalement aisée. On y travaille aux côtés de tous les services qui sont réunis sous l'égide du Préfet.

M. GAGNON.- Et pour la CFE ?

M. LE PREFET.- Je n'ai pas d'éléments de réponse à vous donner immédiatement, mais je m'engage à éventuellement solliciter la DDFIP ou la DRFIP pour avoir les éléments de réponse sur des exonérations éventuelles qui pourraient être envisagées. Je dirai que s'il n'y a pas eu chiffre d'affaires, normalement, il ne devrait pas y avoir de CFE perçue sur les entreprises concernées.

M. GAGNON.- Justement, c'est ce que je vous ai demandé lors de la dernière réunion, ce sont des exonérations qui vont être faites lorsque l'activité va reprendre. Je vous ai expliqué qu'il y a un décalage par rapport au monde du spectacle. Il faudra prévoir et demander des exonérations sur 2021 et 2022, car le chiffre d'affaires va être réactivé à partir de 2022.

M. LE PREFET.- D'accord, mais au titre des années 2020 et 2021, je pense qu'il n'y aura pas de fiscalité pesant sur les entreprises, mais je n'ai pas forcément les éléments techniques. Il faut que la DRFIP puisse apporter des éléments de réponse et je vais les demander avec la DRAC.

M. GAGNON.- Merci, Monsieur le Préfet.

M. KRASNIEWSKI.- Bonjour à tous, je suis directeur des Sud à Arles et je prends la parole au nom du Syndicat des musiques actuelles et du réseau Zone franche, le réseau des musiques du monde. Merci de cette réunion et de cette initiative qui nous place en interlocuteurs professionnels pour imaginer cette relance à bâtir ensemble.

Je vais rebondir sur les propos de François Vienne, parce qu'effectivement on a bien compris que la séquence n'était pas favorable à un débat sur les protocoles sanitaires, même si, tout comme lui, on y travaille et on souhaite participer non seulement à la définition d'un protocole, mais nous pensons aussi à la définition d'un phasage de ce protocole en fonction d'indicateurs qu'il faut définir ensemble. Vous avez parlé du taux de vaccination, il y a le taux d'incidence, il y a beaucoup de choses à prendre en compte de manière que l'on puisse se projeter, et à partir du moment où les lieux auront pu rouvrir, savoir qu'en fonction de l'évolution de ces critères, on peut à nouveau envisager d'accueillir du public.

C'est important pour nous, c'est important pour le public, dans un contexte où l'été s'annonce effectivement assez particulier, en partie pour toutes les jauges debout qui, pour l'instant, restent interdites. C'est là où je redis que nous sommes et que nous devons être des interlocuteurs, parce que nous savons, nous, organisateurs de concerts debout, nous adapter aux contraintes, qu'elles soient sécuritaires ou qu'elles soient sanitaires, pour garantir la sécurité des spectateurs. C'était le premier point.

Autre point, le sujet qui est un peu brûlant pour les festivals actuellement, c'est le fonds festival et les outils financiers qui permettent d'accompagner la construction de cet été. On en débat au niveau du CNM pour ce qui concerne la musique, notamment. On avait plusieurs questions concernant la compatibilité de ces dispositifs spécifiques avec les aides transversales, comme l'activité partielle, comme le fonds de solidarité. J'attire votre attention sur la nécessité de rendre ces dispositifs compatibles parce qu'on n'est pas à l'abri d'annulations même tardives qui mettraient en grande fragilité des structures qui ont déjà été impactées par un an d'arrêt. Pour cela, il nous faut encore de la visibilité. On sait que tout le monde en demande et que vous n'en avez pas beaucoup plus que nous, mais ce sont des éléments sur lesquels on aimerait avoir des réponses. Merci beaucoup.

Mme LEFEUVRE.- Sur la question du fonds festivals, vous savez que la répartition de ce fonds sera faite d'une part avec le Centre National de la Musique, et d'autre part par les DRAC qui devraient s'occuper des festivals hors musique. Je sais que les modalités de répartition et l'application de ces aides sont en cours d'étude. Aujourd'hui, je ne connais pas ces modalités qui ne sont pas validées. Toute l'utilité du COREPS est justement de pouvoir se tenir en permanence au fait de votre actualité et, à partir de votre actualité, remonter en région, puis au niveau national toutes les questions qui sont toutes des questions pertinentes. On n'entend aujourd'hui que des questions d'une extrême pertinence et d'une grande actualité. Le COREPS est fait pour cela.

On mettra aussi un système de FAQ. Faudra-t-il aller jusqu'au numéro vert ? Ce n'est pas certain, mais si cela doit être fait, ce sera fait. À vous entendre, on voit bien et on mesure bien l'hétérogénéité à la fois des questions et aussi des propositions. C'est dans ce contexte-là que nous souhaitons, avec le Préfet et la Région, organiser une démarche du bas vers le haut, c'est-à-dire que tout ce qui va pouvoir être fait en termes d'autonomie le sera, et tout ce qui vous permettra d'être autonome en vous

donnant les informations et les outils dont vous avez besoin pour travailler sera fait aussi à travers le COREPS.

M. KRASNIIEWSKI.- Merci beaucoup pour cette réponse. On est d'accord sur le fait qu'il faut que l'information puisse aller dans les deux sens. C'est tout l'intérêt de ce COREPS, que l'information puisse remonter autant que descendre.

M. LE PREFET.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. MUHL.- (UNES 13). Merci, Monsieur le Préfet, merci la DRAC et merci au Président Renaud Muselier de nous avoir réunis. Un petit bémol par rapport à ce que j'ai entendu, nous représentons cinquante structures culturelles dans le département des Bouches-du-Rhône, il y a beaucoup de copains qui n'ont pas pu se connecter, c'est vraiment dommage.

On ne pourra pas ouvrir à n'importe quel prix. On a vu passer des choses, je parle bien sûr à l'intérieur, à 35 % de billetterie. Nous sommes aussi sur des billetteries où il faut vraiment remplir nos lieux et nos théâtres, c'est pour cela que l'on pousse, avec l'UNES 13, comme l'a dit le Président de la Région, sur des choses extérieures, à inventer des choses, à avoir peut-être un groupe de travail au niveau départemental pour faire des choses à l'extérieur. On a beaucoup de lieux à l'extérieur dans notre département et aussi en région, et je suis très content d'avoir entendu le représentant du festival d'Aix, un protocole sur une jauge pleine, ce serait formidable.

Je ne sais pas ce qui va nous arriver dans la semaine, mais j'ai envie d'avoir un peu d'espoir et de dire que l'on pourrait essayer d'ouvrir des choses. Imaginez des choses dehors à partir du 10 mai, à la sortie des vacances, puisque nous sommes le département qui va reprendre en premier. Nous sommes fin avril et nous avons un peu moins d'un mois et demi pour préparer ces événements. Il y a les festivals qui existent déjà, mais inventer d'autres choses. Il y a aussi des structures itinérantes dans notre département et il y a vraiment, je le redis, plein de lieux. Et pour nous, les jauges sont très importantes, avec un protocole. Nous espérons évidemment que ce protocole va être accepté au niveau national.

J'aimerais vraiment que l'on trouve une solution aussi avec les amis du Syndicat des Activités Événementielles (SAE), un groupe de travail départemental, est-ce qu'on le fait avec la Chambre de commerce ou le Département des Bouches du Rhône ou avec la Métropole, puisque M. Gagnon nous a suivis lors de la dernière réunion avec la préfecture ? Voilà ce que je voulais dire au nom de l'UNES 13.

M. LE PREFET.- Sur les dispositions qui pourront permettre de rédiger ou de compléter les protocoles sur les manifestations en plein air, je vous l'ai dit tout à l'heure, la proposition qui a été faite pour le Festival d'Aix-en-Provence et bien évidemment qui pourra être démultipliée pour toutes les manifestations qui prévoient des spectacles en plein air pourra être remontée au niveau national. Encore une fois, elle semble cohérente avec ce que l'on sait de la circulation du virus, mais bien évidemment, il faudra que les protocoles correspondants soient adaptés et validés au niveau national. Toute l'utilité du COREPS est de faire remonter ces propositions de façon cohérente et organisée. Soyez assurés qu'avec la DRAC, nous allons examiner les moyens de les faire prendre en compte au niveau national par le Centre interministériel de crise.

M. MUHL.- Merci beaucoup.

Mme COLLARD-BOVY.- Je représente "Provence arts contemporains" qui est le réseau des lieux d'exposition du territoire de la métropole Aix-Marseille, et ma structure Fraeme qui notamment produit ART-O-RAMA. J'ai entendu en début d'intervention que cette instance allait regrouper également les arts plastiques. Il se trouve que dans le PDF, je ne retrouve pas trop cette discipline artistique au sein du COREPS, et je m'interroge sur les protocoles spécifiques d'ouverture des lieux d'exposition. Quelles sont les instances qui y travaillent ? M. Muselier, lors de la dernière réunion, avait parlé d'une expérimentation qui était menée avec le MuCEM et qui devait produire un certain nombre de résultats. Nous sommes tous au sein de ces instances très mobilisés pour pouvoir trouver les protocoles ad hoc de réouverture. Nous avons fait des sondages, notamment le fait qu'une personne par 20 m² -c'est un chiffre qui a circulé- est invivable économiquement pour les lieux d'exposition, qu'ils soient privés, semi-publics ou publics. Et puis travailler avec vous, avec ces instances, les réseaux de la région, le réseau PAC et le réseau Plein sud pour pouvoir mettre en place un calendrier. J'ai ce souvenir que lors de la fin du premier confinement, l'État avait autorisé la réouverture des petits musées ce qui avait fait grincer beaucoup de professionnels, mais il n'empêche que c'était un processus progressif de réouverture des lieux d'exposition. Qu'en est-il ? Comment participer avec vous à ces réflexions et les faire soit travailler au niveau régional soit acter au niveau national ?

Mme LEFEUVRE.- Merci, Madame. Aujourd'hui, si l'on raisonne en termes de protocoles, ceux qui devraient s'appliquer pour les musées, les galeries et les monuments historiques, sont les protocoles qui avaient été validés à la sortie du premier confinement, c'est-à-dire la définition d'une part, comme l'a rappelé un intervenant, du flux, et d'autre part, la détermination d'une jauge à laquelle on rajoute le masque, le gel hydro alcoolique et la distance entre les groupes. Il n'y a pas de modification substantielle de la démarche que nous avons eue l'année dernière. Ce que l'on ignore aujourd'hui, c'est à quel moment on nous donnera les critères, c'est-à-dire est-ce qu'on est à une personne à un mètre ou deux mètres, ou le nombre de personnes au m². On est plus en difficulté sur ces éléments dont on n'a absolument pas aujourd'hui la mesure, qu'en termes de démarche. Mais vous avez raison, il faut que l'on récrive la démarche et qu'on l'adapte.

On n'est pas dans une situation aussi inédite que le sont les organisations de concerts debout dans des salles fermées. Cela n'a pas pu être fait depuis une année au moins. On va communiquer dans le cadre du COREPS sur ce type de protocole, et dès que l'on aura de nouveaux ingrédients à mettre, on les diffusera et on reverra avec vous leur (?).

M. COPPOLA.- (Ville de Marseille). Bonsoir à toutes et à tous, bonsoir Monsieur le Préfet, bonsoir, Monsieur le Président de Région et Madame la Directrice. J'ai raté un peu le début, mais j'ai entendu des perspectives de forte dégradation par rapport à la crise sanitaire. Nous sommes tous conscients de cela. Je pense qu'optimiste ou pas, on a vraiment besoin d'expérimenter et de se préparer.

Je rappelle d'ailleurs que les bibliothèques sont restées ouvertes sans problème sanitaire majeur du fait des protocoles existants, et que très certainement, il y a besoin de faire confiance, en tout cas de s'appuyer sur les protocoles sanitaires stricts

qui ont été élaborés depuis des mois par les acteurs culturels. Je crois qu'à un moment donné il faut vraiment faire confiance.

J'insiste -nous en avons parlé lors de notre dernière réunion, Monsieur le Préfet- sur le fait que pour l'instant, nous n'avons toujours pas le feu vert du ministère de la Santé sur le concert test qui doit permettre de prendre la mesure de la circulation du virus, avec différentes configurations à la fois pour aider le gouvernement à prendre des décisions, mais également pour le public. Je pense que si le public a besoin de retrouver ces lieux de respiration, de rêve, d'imaginaire, nous risquons de vivre deux attitudes, une attitude craintive –il peut y avoir des réticences pour certains de se retrouver collectivement et il y a besoin de rassurer, d'accompagner de protéger- et puis, une autre attitude plus débridée, probablement pour les plus jeunes qu'il faut aussi encadrer dans le sens de faire de la pédagogie pour se protéger et protéger les autres.

Nous sommes prêts, au niveau de la ville de Marseille, pour la mise à disposition du Dôme, pour la mise à disposition du bataillon de marins-pompiers. L'INSERM est prêt, l'AMU (Aix-Marseille-Université), et nous attendons le feu vert. Nous passons cette délibération au Conseil municipal de vendredi, et il y a vraiment besoin de s'appuyer là-dessus, surtout quand on voit –la situation sanitaire n'est peut-être pas comparable- des concerts tests qui ont été faits en Allemagne l'année dernière ou au début du mois aux Pays-Bas ou encore à Barcelone pour un deuxième concert test ce week-end. La frustration est encore plus grande, mais la frustration vient surtout de l'absence de perspectives de réouverture.

Certes, il est difficile de donner un calendrier, mais il y a une grande attente là-dessus. Et puis on pourrait aussi réfléchir à un calendrier d'ouverture des musées, des cinémas et donc regarder progressivement comment les différents protocoles peuvent fonctionner. Je voulais insister sur ces aspects. Expérimenter et se préparer, en tout cas les acteurs culturels sont prêts, il y a déjà l'annonce par des conférences de presse de programmation des différents festivals qui se tiennent sur Marseille. Croisons les doigts et surtout prenons les dispositions pour expérimenter des protocoles, et puis faisons aussi confiance.

M. LE PREFET.- Merci, Monsieur le Maire adjoint. Quelques mots sur cette question du protocole d'expérimentation. Il a été transmis, M. Muselier et Mme Vassal l'avaient adressé il y a quelques semaines au niveau national, au ministère de la Santé et au Centre interministériel de crise, et il est actuellement l'objet d'une démarche d'analyse.

Je voudrais simplement souligner qu'il s'agit là d'une démarche qui a un caractère scientifique, encadrée par des protocoles stricts, mais il paraît difficile que son objet puisse être considéré comme d'abord une occasion de réouverture d'un équipement culturel, quel qu'il soit, qu'il s'agisse du Dôme ou d'une autre salle, et puis surtout comme étant les prémices immédiates d'une reprise d'une activité si ce n'est normale, tout au moins conforme à ce protocole. Je pense qu'il faut bien scinder ce qui relève de la démarche d'expérimentation en tant que telle et ensuite, ce qui relève d'une exploitation en suivant des modalités appropriées, du lieu culturel en question. Les deux, je pense, ne peuvent être totalement confondus.

Deuxième élément de réponse : nous sommes aujourd'hui dans une situation de pic épidémique avec des taux d'incidence à 431 hier, et qui vont continuer,

vraisemblablement malheureusement, à augmenter dans les jours à venir, qui ne permettent pas forcément immédiatement d'envisager la reprise d'une activité, voire même l'organisation d'une expérimentation dans le cadre de ce protocole scientifique. Nous venons de dépasser le pic épidémique que nous avons connu en novembre dernier en termes de nombre de personnes contaminées, et nous sommes donc dans une situation qui ne permet pas véritablement, à court terme, d'envisager une telle expérimentation. Néanmoins, je crois qu'il faut garder l'objectif de l'organiser dès que le taux d'incidence aura commencé à nouveau à s'infléchir.

Enfin, troisième élément, à Barcelone, le week-end dernier, cette expérimentation s'est déroulée précisément dans une salle de concert de musique amplifiée accueillant plus de 5 000 spectateurs, respectant un protocole scientifique dont j'imagine que les termes sont assez proches de celui qui avait été proposé pour ce qui concerne le Dôme. Il sera bien sûr important que nous puissions nous rapprocher du ministère de la Culture pour connaître les résultats de cette expérimentation et savoir si elle peut être transposable dans une démarche que nous pourrions mettre en œuvre ici, à Marseille, dans les mêmes conditions.

Mme GOURVITCH.- (Synavi) Monsieur le Préfet, Madame la directrice, Monsieur le Président, mon mandat est national, mais je parle aussi au nom de Laurent Eyraud Chaume notre délégué régional qui n'a pas pu se connecter, malheureusement.

Nous saluons évidemment ce COREPS que nous demandons depuis fort longtemps, même si pendant toute cette crise, il y a eu des rendez-vous réguliers avec l'État et les collectivités. Instituer un rendez-vous et encadrer me semble absolument essentiel.

J'ai entendu tout ce qui a pu être dit sur la question d'étudier les protocoles sanitaires et de s'engager dans une réouverture. Évidemment, nous le partageons, mais nous savons -et les chiffres que vous avez exposés le montrent- à quel point la question de la réouverture est aléatoire. Les chiffres que vous avez exposés montrent aussi à quel point les compagnies, les structures, les artistes et les techniciens sont impactés par cette crise. Aussi, il nous semble important, en parallèle de ces études sur les protocoles sanitaires, sur les façons de rouvrir, de vraiment tout faire en sorte pour maintenir la diversité culturelle, la diversité artistique, le tissu de l'ensemble des professionnels et aussi un tissu géographique. Il est important de continuer à mailler le territoire. Il est absolument important de pouvoir aller jouer partout. Il est important de retourner vers des publics qui sont souvent très éloignés des structures, parfois éloignés des festivals et des lieux culturels. Pour cela, il y a des dispositifs, et nous souhaiterions qu'un groupe de travail puisse être mis en place pour réfléchir à tous ces types de dispositifs. Certains ont été expérimentés notamment depuis l'année dernière en Pays de Loire, soutenus par l'État et l'ensemble des collectivités et qui va être de nouveau mis en œuvre cette année. Je pense à différentes propositions que nous pouvons faire pour travailler partout, peut-être aussi en collaboration avec les structures socioculturelles. Il faut aller plus que jamais au-devant des habitants partout où cela est possible, et il va falloir répondre à l'embouteillage qui va se passer.

Enfin, nous avons déjà eu cet échange avec M. Muselier, il est nécessaire que les collectivités et l'État maintiennent le soutien à l'ensemble des structures, les structures du tiers secteur, les structures non labellisées, les lieux intermédiaires. Elles vont être plus que nécessaires dans les mois et les années qui viennent. La crise

peut durer encore, je suis peut-être un peu pessimiste, mais nous l'avions prédit au mois de mars, il y a un an, et nous y voilà. Voilà pour l'essentiel. Merci.

M. LE PREFET.- Merci, Madame. Je reviendrai peut-être tout à l'heure sur quelques éléments en conclusion de notre réunion pour essayer d'esquisser des pistes de travail. Sur le maintien de l'aide telle qu'elle a été initiée par l'Etat mais aussi par les collectivités, pour l'instant, il n'a pas été annoncé de remise en cause, tant que la crise perdurera, au niveau du ministère de la Culture.

Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ?

M. RONDIN.- (Festival d'Avignon – France festivals) Bonjour à toutes et tous. La question de la vaccination qui a été évoquée rapidement à plusieurs reprises doit aussi être réfléchie du point de vue des artistes et des équipes artistiques. Puisqu'elle se diffuse et s'organise sur tout le territoire, on doit commencer à pouvoir imaginer que les équipes artistiques puissent avoir accès rapidement à la vaccination, étant considéré que sans artistes, on ne fera pas beaucoup de reprises culturelles sur nos territoires.

Je veux aussi attirer votre attention sur la circulation des artistes au-delà des frontières ou entrants sur notre territoire. On pourrait imaginer des protocoles très précis de manière à leur éviter des quatorzaines ou autres arrêts entre deux frontières, pour leur permettre d'accéder au festival ou lieux de programmation en France. C'est à mon sens, en soi, un groupe de travail à la fois sur la capacité à tester systématiquement, à trouver des protocoles, et à vacciner le plus possible selon des priorités à définir notamment pour les artistes de plateaux, danseurs, musiciens, chanteurs, interprètes qui ne peuvent pas travailler avec des masques tout le temps.

M. LE PREFET.- Merci de ces propositions. Sur la question de l'accueil des artistes étrangers ayant besoin, pour l'organisation de festivals, de venir sur le territoire national, c'est typiquement le genre de situation que l'on sait gérer avec le Centre interministériel de crise. On a eu des exemples par le passé où des personnes ont pu arriver de cette façon-là. En étant autorisé à entrer sur le territoire, un test systématique est mis en œuvre et permet, le cas échéant, d'éviter les problèmes de quatorzaine tels qu'on peut avoir à les gérer par ailleurs, toutes choses étant bien évidemment liées aussi à la réglementation applicable au niveau du pays de départ.

Sur la question de la vaccination des artistes, pour l'instant, on n'a pas de règles de vaccination qui aient été assouplies par profession, à quelques rares exceptions près qui sont celles concernées au titre des hôpitaux ou de la prise en charge des personnes dépendantes ainsi que les pompiers. Pour l'heure, on reste sur des critères d'âge et sur des critères de comorbidité.

Bien sûr, avec l'arrivée d'un nombre plus important de vaccins –j'ai évoqué les chiffres tout à l'heure- on va très certainement avoir une évolution, d'abord en termes d'âge, puis ensuite de possibilité d'aller vers des vaccinations sans critères et qui permettent de vacciner la population dans son ensemble, ce qui permettra de répondre à votre souhait de voir les artistes bénéficier de ces vaccinations le plus rapidement possible.

Y a t il d'autres prises de parole ?

M. LAY.- (Profedim). Je voudrais m'associer à ce qui a été dit par le Synavi, et m'inquiéter d'une situation qui n'est actuellement pas sous contrôle. Je ne parle pas de la situation pandémique que tout le monde connaît, je parle d'une situation et d'un contexte politique. Je m'adresse directement aux politiques qui sont là, à Renaud Muselier, à Jean-Marc Coppola, parce qu'on est dans un moment critique et nous avons un problème de convergence.

Je m'explique : nous sommes là, les lieux, les acteurs culturels se battent, tout le monde est dans une procédure de concertation, mais il y a différents niveaux d'impact. Ce qui va être terrible, c'est pour les primo-arrivants de la culture aujourd'hui, c'est pour ceux qui sont les créateurs musicaux, les artistes et les interprètes. Ils vont arriver en plein dans l'embouteillage qui va se produire. Je pense qu'il faut absolument mettre tout en œuvre pour communiquer, pour se faire un relais de ce qui se passe ici, parce que c'est merveilleux de faire un premier COREPS, et ensuite pour faire lien, pour arriver à faire en sorte que ce qu'on ne pourra pas faire dans les salles, quand on ne pourra pas accueillir, qu'il y ait d'autres manières, d'autres lieux alternatifs dès que les choses vont s'ouvrir. Il faudra en profiter pour vraiment réinventer nos métiers et changer nos habitudes, parce que sinon on va aller vers un monde à deux niveaux, avec un tiers-état de la culture, quelque chose qui va être très discriminatoire, qui va se ressentir et forcément avoir un impact négatif sur la suite du processus. Être dans l'instant, gérer, c'est capital, Monsieur le Préfet, évidemment. Mais je vous enjoins de penser à ce qui se profile et d'essayer d'avoir un dessein un peu plus large. Je vous remercie.

Mme LEFEUVRE.- Vous avez entièrement raison, la prise en charge est forcément pluridimensionnelle, nous en avons bien conscience, et nous souhaitons faire du COREPS une chambre d'écho à la fois de toutes les initiatives qui sont prises, parce qu'il y en aura de nombreuses, de tous types, par les communes, les agglomérations, les Départements et la Région, mais aussi des différentes dimensions individuelles et particulières.

Nous allons lancer le plan de relance sur le spectacle vivant et la musique. Nous avons aujourd'hui à ce stade l'accord du ministère en PACA pour le structurer en trois pôles : premier pôle, si jamais il y a des scènes ou des lieux qui sont passés entre les mailles du filet et qui auraient un besoin urgent que l'on s'avance dans cette zone-là. Deuxième zone pour aider les lieux à faire plus, c'est-à-dire à faire des programmations supplémentaires et des cachets. Le fait d'avoir des cachets supplémentaires sera inscrit dans le cahier des charges, et on demandera à ces lieux combien de cachets complémentaires ils sont prêts à faire avec les enveloppes que l'on va leur donner pour des projets. On s'appuie sur ces lieux qui sont déjà pour la plupart connus de la DRAC simplement pour des raisons de facilité, mais on leur demande de s'engager à faire du plus sur des formes légères dont on soit sûr de pouvoir les faire cet été. Troisième volet, un volet plus large qui sera un appel à projets. Cet appel à projets permettra de drainer toutes les initiatives des communes avec des formes plus légères, notamment pour l'été. Communes et compagnies, communes et scènes locales, communes et cirques, on est toujours dans cette démarche où l'on essaie d'adapter les fonds qui nous arrivent à la réalité locale.

Sur la question de faire des paniers culturels comme les AMAP en Pays de la Loire pour cet été, cette initiative ne pourra pas être soutenue parce que nous ne sommes pas du tout équipés comme l'est cette région et cela prendrait un temps considérable.

Nous envisageons d'autres solutions pour que des cachets et des dispositifs en plein air notamment sur des formes légères, musique, spectacle vivant, cirques, arts de la rue soient privilégiés. On s'engage également à verser des petites sommes pour avoir un effet de levier ou de déclic auprès de toutes les institutions qui s'engageraient dans ce genre d'animation culturelle, on n'a pas peur du terme "animation culturelle" pour ne laisser personne au bord de la route.

M. SALAZAR-MARTIN.- Par rapport à ce que vient de dire Madame la Directrice sur les appels à projets, nous avons un CTC, pourquoi ne pas activer la proposition du CTC, donc du Conseil local et essayer de construire quelque chose de plus pérenne que des appels à projets ? Pourquoi ne pas imaginer des conventions, un travail plus sérieux qui se fait avec un certain nombre de villes ? Nous avons Aix, Marseille, Nice, ne pourrait-on pas essayer de travailler d'une manière un peu nouvelle, plus en confiance, plus en rapport direct en proximité ? La DRAC a une relation avec toute une série de compagnies, et c'est bien normal, mais nous aussi, nous avons un travail avec des artistes, un maillage nouveau. Essayer de construire un nouveau partenariat, un peu comme on le fait d'ailleurs au niveau des lieux, dans les conventions de lieux, pourquoi ne pas imaginer, sans pour cela remettre en question l'appel à projets mais à côté, une nouvelle convention dans le cadre des plans de relance entre la DRAC et les collectivités ? On avait déjà un peu parlé de cela dans la question des résidences. Raoul Lay parlait d'expérimentation et d'innovation, je pense qu'il y a suffisamment de communes et de collectivités volontaires pour que l'on puisse aller dans cette direction-là.

Mme LEFEUVRE.- Oui, cet objectif de ne laisser personne au bord de la route et d'animer un été que l'on espère tous à la fois culturel, apprenant et festif, dans la mesure du contexte sanitaire en vigueur à l'époque, nous y sommes tout à fait favorables, il n'y a aucune difficulté pour vous répondre positivement.

Mme JOISSAINS.- Je souhaiterais dire à Florian Salazar que la ville d'Aix est tout à fait partante et à tes côtés dans cette dynamique.

M. LE PREFET.- Y a-t-il d'autres propositions ? D'autres réactions ?

M. KHERIZI.- (Cofac/Cress) Je me permets d'intervenir sur la question de l'enseignement artistique spécialisé, l'éducation artistique et culturelle, l'action artistique et culturelle puisque c'est principalement le domaine qui est couvert par la Cofac en PACA, et je représente actuellement plus de 750 organisations. J'aimerais savoir comment on peut s'assurer qu'aux côtés des enjeux de la création et de la diffusion qui sont évidemment essentiels, on puisse porter au sein du COREPS une attention particulière sur la question de la pratique artistique, de l'enseignement artistique, des lieux où la pratique a lieu. À ce titre-là, je sais que la DRAC travaille de concert avec le rectorat qui a l'expertise sur le domaine essentiel qu'est l'intervention en milieu scolaire, même si on pourrait aussi citer l'intervention d'artistes dans le milieu social, les hôpitaux, les prisons, etc. qui sont aussi des pans essentiels de notre politique culturelle régionale, comment peut-on s'assurer ensemble que ces questions-là soient bien traitées dans le cadre de nos instances ? Merci.

Mme LEFEUVRE.- la DRAC a également des conseillers qui travaillent sur l'ensemble du territoire, au niveau départemental, sur ces questions-là, et il y aura également un appel à projets de Rouvrir le Monde qui se répète cette année pour travailler sur ces questions d'éducation artistique et culturelle dans un temps de

loisirs, sur des loisirs à la fois pour les enfants dans les structures adaptées, mais également tourisme de loisirs solidaire dans les campings. On est sur cette position que la culture doit être un droit pour chacun.

Pour le reste, je pense que dans le COREPS –vous avez raison- on peut échanger sur les différentes initiatives qui sont prises à la fois par les villes, les communautés d'agglomération, les Départements, et pas seulement avec les rectorats. Ce sera avec plaisir que l'on échangera sur ces sujets-là.

M. LE PREFET.- Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ?

Mme GOURVITCH.- J'entends les dispositifs dont vous parlez pour cet été. Je pense qu'il est vraiment nécessaire de penser aussi bien au-delà de l'été. On ne va pas pouvoir rétablir cette situation et retrouver le lien avec le public, et ensuite refermer en septembre. La nécessité de repenser, de réinventer nos politiques culturelles, nos façons de faire, nos façons d'envisager le métier doit largement dépasser la période de l'été. Je pense que c'était entendu pour tout le monde, mais je souhaitais malgré tout le préciser. Je vous remercie.

M. LE PREFET.- Merci, Madame. Quand vous dites " refermer" après le mois de septembre, j'ose espérer que nous ne serons pas dans la situation que nous avons connue à la fin de l'été 2020, et que la vaccination, dont on peut espérer qu'elle concernera la plus grande part de la population française à l'automne, nous placera dans une position très différente et nous dispensera de devoir voir les choses de façon pessimiste. Je crois qu'avec la vaccination, nous avons la perspective de retrouver cette vie normale et, progressivement, de pouvoir nous affranchir des mesures de contrainte.

Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? (*Pas d'intervention*).

Vous l'avez compris, le COREPS a été mis en place pour être une instance permanente d'échanges entre l'ensemble des acteurs de la culture, les collectivités locales et les services de l'État, avec l'objectif de préparer dans les prochaines semaines une reprise des activités le plus possible proche de la normale.

C'est un petit peu paradoxal de parler comme cela au moment où les médias annoncent aujourd'hui même que nous avons franchi malheureusement le pic de la deuxième vague que nous avons connue en novembre dernier en termes de nombre d'admissions dans les services de réanimation. Mais en même temps, je veux être optimiste, je le dis parce que nous avons l'assurance, la quasi-certitude de disposer d'un volume de vaccins dans des proportions très importantes à partir du mois d'avril et jusqu'à l'été, de façon à pouvoir vacciner le plus rapidement possible, d'abord les personnes vulnérables, et puis ensuite la population dans son ensemble, notamment les artistes qui auront besoin de pouvoir remonter sur scène dans des conditions qui soient les plus sûres possible.

Pour ma part, je crois qu'il faut essayer de nous projeter dans cette remontée progressive vers les activités culturelles. Nous l'avons dit tout à l'heure, les COREPS ont vocation à diffuser l'information de façon descendante, celles que le ministère de la Culture, le ministère de la Santé et le Centre interministériel de crise peuvent diffuser pour permettre d'encadrer cette reprise d'activité, mais également aussi de faire remonter du terrain -c'est le sens de nos échanges- des propositions que nous

pouvons ensemble construire, parce que nous sommes au niveau national la deuxième région en termes de richesse culturelle, en termes de capacité d'organiser des festivals, des concerts, des spectacles, des théâtres, des arts plastiques, tout cela pouvant être aussi source d'inspiration, sources d'initiatives pour permettre de faire remonter ces propositions.

J'ai le sentiment que l'on a finalement la possibilité de construire un parcours de reprise qui s'articulerait autour de trois séquences en fonction de l'évolution de la situation sanitaire :

Une première séquence pourrait concerner les musées, les monuments, les arts plastiques, les expositions qui pourraient permettre des parcours de visites sur la base de jauges qui seraient déterminées essentiellement en fonction de mètres carrés de surface offerte au public, avec bien sûr des protocoles sanitaires qui prévoiraient des sens de circulations, le respect des distances sociales, l'utilisation d'un certain nombre de mesures de précaution. Je pense que nous pouvons construire assez vite tout cela, et être sur une première étape de reprise de ces activités culturelles.

La deuxième étape qui pourrait être construite, c'est la reprise progressive des spectacles et des manifestations culturelles qui se déroulent dans des salles fermées, salles de cinéma, salles de spectacles où le public est assis. À l'automne dernier, des protocoles avaient été établis permettant, sur la base de l'utilisation d'un fauteuil sur deux, de pouvoir envisager la réouverture de ces salles. Les spectacles qui se déroulent en plein air pourraient peut-être bénéficier –cela a été évoqué tout à l'heure- d'une organisation sur la base de jauge normale, et a fortiori, bien sûr, je pense aussi aux spectacles organisés en plein air, concerts, théâtre, etc., assis, qui pourraient être rouverts plus facilement.

Et puis enfin, troisième phase de réouverture, ce pourraient être les salles de musique amplifiée, les spectacles debout sur lesquels nous pourrions avoir des contraintes plus fortes, et qui pourrait être envisagée en dernière phase, à un moment où l'épidémie aurait très nettement reculé et où une grande partie de la population aurait été vaccinée.

Je pense que nous pouvons essayer de bâtir cette chronologie de façon plus précise avec vous, pour faire des propositions au niveau national, au ministère de la Culture, bien sûr, mais plus largement également aussi au ministère de la Santé et au Centre interministériel de crise, pour essayer de nous projeter dans une vision dynamique et optimiste des semaines à venir.

Nous avons, encore une fois, la perspective de cette augmentation des vaccinations et nous devons nous préparer à cette reprise en essayant de rythmer en quelque sorte ce calendrier de réouverture des activités culturelles, je l'espère à compter du mois d'avril et du mois de mai et de façon croissante d'ici à l'été.

Voilà ce que je pourrai peut-être vous proposer sous l'égide de la DRAC, qui se proposait de constituer des groupes de travail pour permettre de préparer un prochain COREPS et qui pourrait permettre de revisiter les protocoles et de les réarticuler entre eux, de construire ensemble cette chronologie, peut-être en établissant des seuils de franchissement des taux d'incidence qui nous permettraient de rythmer cette progressive reprise d'activité. C'est en tout cas une démarche qui aurait l'avantage de nous inscrire dans une vision positive de l'avenir, d'éviter les

réponses au coup par coup et de pouvoir aussi donner de la prévisibilité à l'organisation de vos manifestations.

Monsieur le Président du Conseil régional, souhaitez-vous vous exprimer ?

M. MUSELIER.- Monsieur le Préfet de Région, merci pour cette organisation, je n'ai pas l'habitude de parler derrière l'État, mais je reviens quand même en permanence en vieux médecin que je suis sur la nécessité d'apprendre à vivre avec. Si l'on pouvait avoir des expérimentations -je sais que ce n'est pas de votre ressort, c'est le ministère de la Santé qui doit les donner- avant réouverture, c'est quand même le mieux, cela paraît plus logique, il faut commencer par l'extérieur, des protocoles existent.

Merci pour l'organisation de ce COREPS, merci pour ce travail essentiel, mais je viens d'avoir à l'instant le rapport par une fuite du Conseil scientifique, et ce n'est pas très favorable pour la suite. Merci, excusez-moi d'avoir parlé derrière vous.

M. LE PREFET.- Ce n'est pas très favorable à la suite immédiate, Monsieur le Ministre, et j'espère néanmoins que cela ne présume pas une restriction durable dans le long terme. Je crois qu'il est important de travailler sinon sur l'immédiat, en tout cas sur la phase d'après, c'est-à-dire sur cette capacité à envisager une reprise progressive de l'activité.

Je propose que la DRAC puisse animer des groupes de travail dans cette perspective et puisse construire cette chronologie que j'évoquais à l'instant en trois phases, qui nous permettra de rythmer les semaines à venir et de pouvoir de cette façon-là prendre l'initiative de proposer au niveau national une chronologie de la reprise des activités culturelles qui nous permette d'avoir une vision plus optimiste du printemps et de l'été prochain.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je vous propose, en espérant bien sûr que nous puissions assez rapidement nous retrouver dans cette démarche progressive de réouverture des activités culturelles au niveau régional.

Madame la directrice, voulez-vous ajouter un mot sur la méthode de travail ?

Mme LEFEUVRE.- Merci, Monsieur le Préfet. Nous allons très rapidement réunir le comité de pilotage du COREPS pour faire un tour de piste avec Arsud et la Région sur les sujets à traiter en priorité, et nous allons mettre très vite sur pied au moins toutes les informations disponibles sur les données régionales, sur les appels à projets, les coordonnées des centres de ressources, l'actualisation des mesures économiques, et commencer à constituer ce centre de ressources partagées qui permettra aussi de recenser les initiatives locales, de répondre à certaines communes, petites organisations ou associations qui ont des questions sur cet été, et assurer -c'est notre objectif- une reprise d'activité notamment des artistes et des intermittents la plus rapide possible et la plus dynamique possible quand elle aura lieu.

M. LE PREFET.- Merci, Mesdames et Messieurs, de votre participation. Nous n'avons certainement pas répondu à toutes les questions et à tous les souhaits que vous pouvez exprimer, mais soyez assurés que nous nous mobilisons pour pouvoir permettre que le secteur de la culture qui est tellement important pour notre région,

continue de bénéficier de l'appui de l'État et des collectivités. Merci pour votre participation à ce premier COREPS. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

(La séance est levée à 18h40).